



Protocole sanitaire COVID-19

Version 1.0

Camping La Chanterelle

A destination des clients du camping

Mis en application à compter du 02/06/2020

*Le présent protocole sera révisé et actualisé en fonction des décisions
et directives gouvernementales.*

1. GENERALITES

- 1.1 Dans l'enceinte du camping – Espace communs
- 1.2 Consignes aux collaborateurs
- 1.3 Référent protocole sanitaire
- 1.4 Affichage
- 1.5 Limitation du nombre de personne

2. RECEPTION

- 2.1 Aménagement de l'espace
- 2.2 Consignes et gestes barrières

3. SANITAIRES

- 3.1 Aménagement de l'espace
- 3.2 Consignes et gestes barrières

4. ANIMATIONS

- 4.1 Prestataires intervenant au sein du camping
- 4.2 Animations organisées par le camping (01/07 au 31/08) : quelques exemples
- 4.3 Activités touristiques extérieures au camping

5. SNACK BAR

- 5.1 Généralités
- 5.2 Pain
- 5.3 A emporter
- 5.4 A consommer sur place

6. ARRIVEE ET DEPART

- 6.1 Avant l'arrivée des campeurs
- 6.2 Arrivée des campeurs
- 6.3 Départ des campeurs

7. PROTOCOLE EN CAS DE CONTAMINATION

- 7.1 En cas de suspicion
- 7.2 En cas de cas confirmé

1. GENERALITES

1.1 Dans l'enceinte du camping – Espace communs

Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble du personnel.

Le port du masque est conseillé pour l'ensemble des campeurs et ce particulièrement dans les espaces communs où la distanciation est difficile à respecter (sanitaires, accueil, snack,...).

La distanciation sociale doit être au maximum respectée entre les individus (ou famille), c'est-à-dire 1m de distance minimum, soit 4m² par individus dans l'enceinte du camping.

Les consignes sont rappelées aux campeurs à leur arrivée, sur les différents affichages et à l'oral par les différents collaborateurs.

Des masques lavables et réutilisables sont disponibles à la vente à la réception, dans la limite des stocks et approvisionnements disponibles. Les campeurs sont encouragés à venir avec leur matériel de protection (masques, gels etc...).

Des distributeurs de gel hydroalcoolique ou de savon sont disponibles à la réception, aux sanitaires et au snack.

L'aire de jeux pour enfant est accessible sous réserve de respect des distanciations sociales. Les agrées sont désinfectés au moins une fois par jour. Les enfants restent sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou tuteurs majeurs. Les utilisateurs de l'aire de jeux sont invités à se laver les mains à l'aide de savon ou de gel hydroalcoolique.

NB : La pêche, la plage ainsi que la baignade et sa surveillance sont soumis aux décisions des autorités municipales et ne sont en aucun cas du ressort de la responsabilité du camping.

Cependant, la plage est accessible depuis mardi 02 juin et la baignade sera surveillée tous les jours du 01/07 au 31/08 de 14h à 19h (excepté le lundi)

La pêche quant à elle ne sera pas autorisée avant au minimum le 13/06.

1.2 Consignes aux collaborateurs

Les collaborateurs sont tous informés quant aux gestes barrières, aux modes de transmissions, aux symptômes, aux mesures d'hygiène et au protocole sanitaire établi au sein du camping.

Ces informations sont régulièrement actualisées.

Les prestataires et livreurs réguliers sont également informés du protocole sanitaire mis en place et un rappel des gestes barrières leur est donné à l'oral.

La température corporelle des personnels est régulièrement vérifiée.

1.3 Référent protocole sanitaire

Nomination d'un référent d'application des mesures de prévention au sein du camping :

- Formation et sensibilisation au personnel.
- Veiller au respect des mesures prises par le présent protocole sanitaire. En cas de non-respect des consignes sanitaires, des mesures et des sanctions pourront être prises par la direction allant jusqu'à **l'exclusion du campeur.**
- Suivi des stocks et matériaux nécessaire à la mise en place du protocole.
- Mise à jour des documents d'affichage concernant les mesures de protections et gestes barrières à respecter.

Au sein du camping La Chanterelle, le référent protocole sanitaire nommé est Marie-France QUIDU.

1.4 Affichage

Des documents d'informations sont remis aux campeurs à leur arrivée.

Des affichages rappellent les consignes et mesures prises par le présent protocole. De même, des affichages rappellent les principales informations concernant le virus et les gestes barrières.

L'affichage est actualisé.

1.5 Limitation du nombre de personne

Pour limiter l'affluence dans le camping et plus particulièrement dans les sanitaires, le camping limite le nombre de campeurs utilisant les sanitaires communs à 90 personnes (comprenant les campeurs résidentiels, bungalow tentes et emplacements de camping). Cette mesure ne concerne pas les campeurs hébergés en locatifs et disposant de sanitaires privés.

2. RECEPTION

2.1 Aménagement de l'espace

Une protection en plexi glace est placée entre le réceptionniste et les campeurs sur le bureau d'accueil.

Un distributeur de gel hydroalcoolique est présent à l'entrée de la réception.

Des affichages de préventions sont affichés à l'extérieur de la réception et à l'entrée de celle-ci.

Une bande de démarcation matérialise l'espace du client et celui du réceptionniste.

Un thermomètre frontal est présent à l'accueil.

Des masques lavables et réutilisables sont disponibles à la vente à la réception, dans la limite des stocks et approvisionnements disponibles.

2.2 Consignes et gestes barrières

Les campeurs sont invités à se déplacer à la réception en envoyant seulement un représentant de chaque famille à la fois.

Les campeurs sont autorisés à la réception une personne à la fois. Si une personne est déjà à la réception, les campeurs patientent à l'extérieur en gardant la distanciation sociale d'un mètre entre chaque individu.

La réception est nettoyée et désinfectée deux fois par jour. Les fenêtres sont ouvertes pour permettre une aération aussi souvent que possible. Les réceptionnistes sont formés aux gestes barrières et appliquent un protocole de nettoyage précis visant particulièrement les surfaces de contact.

Les campeurs sont engagés à utiliser le distributeur de gel hydroalcoolique présent à l'entrée pour se désinfecter les mains à chaque entrée dans la réception.

L'épicerie (denrées sèches et de première nécessité, matériel sportif) et la documentation sont à disposition, les campeurs sont invités à ne toucher que les produits qu'ils souhaitent acquérir.

NB : La réception ne propose plus ses services de prêt de matériels sportifs (hors animations spécifiques régulées par un animateur) afin de limiter les contacts et de pouvoir assurer la protection maximale de tous. Les campeurs sont encouragés à apporter leur propre matériel sportif sur le site. Un service de vente de matériel sportif partiel est proposé aux campeurs.

3. SANITAIRES

3.1 Aménagement de l'espace

Dans les deux blocs sanitaires, et afin d'assurer la distanciation sociale nécessaire, des installations ont été condamnées lorsqu'elles étaient dans des espaces communs (un lavabo sur deux, un urinoir sur deux etc...). Lorsque les espaces sont individuels (cabines de douches, WC) ils ont été conservés :

Dans le sanitaire du bas, sont actifs :

- 1 WC fermé mixte
- 1 urinoir (1 fermé)
- 2 lavabos en espace individuel homme
- 1 lavabo en espace commun homme (1 fermé)
- 2 douches en espace individuel homme

- 1 WC fermé avec lavabo - handicapé femme
- 3 lavabos en espace individuel femme

- 2 lavabos en espace collectif femme
- 2 douches en espace individuel femme

- 1 douche en espace fermé handicapé

- 4 bacs de lavage en espace collectif (2x2) (8 fermés)

Dans le sanitaire du haut, sont actifs :

- 2 urinoirs (1 fermé)
- 2 lavabos en espace communs homme (2 fermés)
- 4 douches en espace individuel (après passage espace commun) homme
- 3 WC en espace individuel (après passage espace commun) homme

- 4 WC en espace collectif (après passage espace commun) femme
- 4 douches en espace individuel (après passage espace commun) femme
- 2 lavabos en espace communs femme (2 fermés)

- 4 douches extérieures individuelles mixtes

L'espace laverie mise en dépôt par la société *Armstrong*, est composé de plusieurs machines à laver en libre-service. Un programme de lavage permet de nettoyer les tissus à 60° (température recommandé pour le lavage des masques de protection permettant la destruction du virus).

Des affichages rappelant les gestes barrières, les distances de sécurité, les conseils de port de masque de protection ainsi que les précautions à prendre sont rappelés à l'extérieur et à l'intérieur du sanitaire.

Les sanitaires sont nettoyés et désinfectés entre 1 à 3 fois par jours en fonction de l'affluence.

Les collaborateurs chargés du nettoyage veillent particulièrement à se préoccuper des zones de contacts : portes, poignées, interrupteurs, robinets, chasse d'eau, mitigeurs, réglettes lumineuses, loquets, rideaux de douche. Les sanitaires sont aérés au maximum. Les collaborateurs veillent à ce que les distributeurs de gel hydroalcoolique et de savon soient toujours approvisionnés.

Les rideaux de douche sont vaporisés et rincés à chaque nettoyage et changés toutes les semaines.

3.2 Consignes et gestes barrières

Les consignes et gestes barrières sont rappelés par de l'affichage présent à l'extérieur et à l'intérieur du sanitaire. Ils sont également rappelés par les collaborateurs.

4. ANIMATIONS

4.1 Prestataires intervenant au sein du camping

Pour les prestataires extérieurs intervenant au sein du camping, le référent au protocole sanitaire assure la passation des consignes et directives prises relatives au protocole sanitaire.

4.2 Animations organisées par le camping (01/07 au 31/08) : quelques exemples

Les animations seront maintenues en fonction des décisions gouvernementales et seront adaptées aux consignes sanitaires. Les propositions ci-dessous seront **donc révisées en fonction des annonces du 22 juin** :

Concernant les activités sportives :

- Les randonnées pleines nature pourront avoir lieu avec un nombre de participant limité.
- Les tournois (ping pong, pétanque) pourront avoir lieu avec distanciation et nettoyage du matériel. Il est conseillé d'apporter son propre équipement.
- A l'heure actuelle, les activités collectives sportives telles que volleyball, football etc ne pourront pas être maintenues.

Les animations en soirées dans le snack (concert, quizz, karaoké...) :

- Tables de 10 personnes maximum
- Respect des distances, port du masque impératif lors des déplacements
- Ouverture du snack en configuration « plein air »
- Pas de service (bar, glace) à table. Les campeurs se déplaceront au comptoir pour passer commande.

Les activités en soirées se déroulent sous le snack bar qui est positionné en configuration « plein air » : Les bâches latérales sont ouvertes au maximum. Des espaces sont aménagés sur les alentours du snack afin de disposer tables et chaises de façon espacé et de garantir une plus grande distanciation sociale.

En cas d'intempéries et d'impossibilité de réaliser les animations en configuration « plein air » du snack, la direction se réserve le droit de reporter les animations prévues ou de limiter l'accès aux animations à un nombre restreint de personne.

4.3 Activités touristiques extérieures au camping

Le camping n'est en aucun cas responsable des décisions prises par les responsables des activités externes au camping. Néanmoins, la plupart de nos partenaires ont déjà ré ouvert leurs structures et accueillent du public avec leurs propres adaptations sanitaires.

5. SNACK BAR

5.1 Généralités

Un sens de circulation permet de préserver au maximum la distanciation sociale dans le snack-bar.

Les tables sont espacées au maximum pour permettre une distanciation sociale suffisante.

Les campeurs sont invités à se déplacer au snack munis d'un masque et de le porter lors de leurs déplacements.

Le snack bar est positionné en configuration « plein air » aussi souvent que possible (aléas météorologiques) : Les bâches latérales sont ouvertes au maximum. Des espaces sont aménagés sur les alentours du snack afin de disposer tables et chaises de façon espacé et de garantir une plus grande distanciation sociale.

Le nettoyage et la désinfection générale du snack a lieu au moins 1x par jour. Les collaborateurs nettoient régulièrement les zones de contact (couvercles de poubelles, comptoirs, congélateurs, réfrigérateurs, vaisselle...) ainsi que les tables et chaises. Les collaborateurs portent un masque et se nettoient les mains au savon ou au gel hydroalcoolique à chaque fois que cela est nécessaire.

5.2 Pain

Peu de changements concernant la vente du pain. Les commandes de pain sont emballées individuellement à la préparation. Le collaborateur porte masque et gants et applique les mesures barrières.

5.3 A emporter

Peu de changements. Les campeurs sont invités à réserver autant que possible leur nourriture. Les gestes barrière et la distanciation sociale doivent être conservés au snack bar.

5.4 A consommer sur place

Les campeurs peuvent consommer sur place des boissons ou glaces en respectant les consignes : masques lors des déplacements, pas plus de 10 personnes rassemblées, conserver la distanciation sociale.

6. ARRIVEE ET DEPART

6.1 Avant l'arrivée des campeurs

Un document récapitulatif des différentes mesures prises par le camping concernant la crise sanitaire est envoyé à chaque campeur.

6.2 Arrivée des campeurs

A l'arrivée, un seul représentant de chaque famille est invité à se rendre à la réception pour le check-in. Le campeur est invité à remplir une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de symptômes COVID-19 le concernant et concernant sa famille.

Un rappel oral des consignes et protocoles mis en place sont rappelés au campeur de façon orale et un livret récapitulatif est distribué. Les informations habituelles sont transmises.

Les clés sont désinfectées avant d'être données au campeur.

6.3 Départ des campeurs

Dans les locatifs, un document « votre départ » est affiché et rappelle aux campeurs les actions à effectuer avant le départ : Aérer au maximum le locatif, protocole des déchets sensibles etc...

Les clés sont désinfectées avant d'être remises sur le tableau à clé.

7. PROTOCOLE EN CAS DE CONTAMINATION

Un espace est réservé tout au long de la saison afin de servir de lieu de quarantaine.

7.1 En cas de suspicion

En cas de suspicion de COVID-19, le campeur concerné doit limiter au maximum ses contacts. Il s'isole dans son hébergement. Il appelle ensuite son médecin traitant ou le numéro des médecins régulateurs libéraux du COVID-19 de proximité (Brioude 04.71.04.33.33) qui indiquera les mesures et parcours à suivre pour un dépistage. En cas d'urgence vitale, il appelle le 15. Sa famille ou les personnes l'accompagnant limitent au maximum les contacts en attendant les consignes et résultats de dépistage.

La personne potentiellement porteuse du virus doit dès que possible prévenir la direction du camping. La personne sera alors placée dans le chalet de quarantaine prévu à cet effet.

7.2 En cas de cas confirmé

La personne contaminée est mise en quarantaine dans l'espace spécifiquement prévu à cet effet en suivant les indications médicales. Les personnes contacts sont appelées afin d'être dépistées.